

**BANQUE AFRICAINE DE  
DEVELOPPEMENT**

**Langue: Français  
Original: Français  
Diffusion: Restreinte**



---

**BURKINA FASO**

**ETUDE DE FAISABILITE POUR**  
**L'ASSAINISSEMENT DES QUARTIERS**  
**PERIPHERIQUES DE LA VILLE DE**  
**OUAGADOUGOU**

**RAPPORT D'EVALUATION**

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le directeur de la FAE

FACILITE AFRICAINE DE L'EAU  
(FAE)

Avril 2008

## TABLE DES MATIERES

### Liste des acronymes et abréviations

### Cadre logique provisoire

<b>0.</b>	<b>RESUME .....</b>	<b>1</b>
<b>1</b>	<b>HISTORIQUE.....</b>	<b>2</b>
1.1	CONTEXTE GENERAL.....	2
1.2	ORIGINE DU PROJET.....	2
1.3	PRIORITE SECTORIELLE .....	3
1.4	DEFINITION DU PROBLEME .....	4
1.5	BENEFICIAIRES ET ACTEURS .....	5
<b>2</b>	<b>LE PROJET .....</b>	<b>5</b>
2.1	OBJECTIFS .....	5
2.2	LES RESULTATS A LONG TERME.....	5
2.3	PRODUITS.....	6
2.4	ACTIVITES.....	6
2.5	RISQUES .....	10
2.6	COUT ET PLAN DE FINANCEMENT .....	10
<b>3</b>	<b>EXECUTION DU PROJET .....</b>	<b>11</b>
3.1	RECIPIENDAIRE .....	11
3.2	DISPOSITIONS ET CAPACITES RELATIVES A L'EXECUTION.....	12
3.3	PLAN DE PERFORMANCE .....	12
3.4	CALENDRIER D'EXECUTION.....	13
3.5	PASSATION DES MARCHES ET EXECUTION .....	14
3.6	MODALITES DE DECAISSEMENT ET CALENDRIER DES DEPENSES .....	15
3.7	COMPTABILITE ET AUDIT.....	15
3.8	MODALITES DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE RAPPORT.....	16
<b>4</b>	<b>BENEFICES DU PROJET .....</b>	<b>16</b>
4.1	EFFICACITE ET EFFICIENCE.....	16
4.2	DURABILITE .....	17
4.3	PERENNITE .....	17
<b>5</b>	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>19</b>
5.1	CONCLUSIONS .....	19
5.2	RECOMMANDATIONS.....	19
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>20</b>

ANNEXE 1 : INDICATEURS SOCIO ECONOMIQUES DU BURKINA FASO

ANNEXE 2: PROPOSITION DE VOIRIE A AMENAGER

ANNEXE 3 : DETAIL DES COUTS DU PROJET

ANNEXE 4 : PHOTOS DE LA MISSION D'EVALUATION

ANNEXE 5 : DOCUMENTS A FOURNIR ET CALENDRIER PRELIMINAIRE DE REMISE DES  
RAPPORTS DES ETUDES

ANNEXE 6 : TERMES DE REFERENCE PROVISOIRES

## **LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES UTILISEES**

<b>APD</b>	<b>Avant Projet Détaillé</b>
<b>APS</b>	<b>Avant Projet Sommaire</b>
<b>AFD</b>	<b>Agence Française de Développement</b>
<b>AUE</b>	<b>Association des Usagers de l'Eau</b>
<b>BAD</b>	<b>Banque Africaine de Développement</b>
<b>BFCO</b>	<b>Bureau national de la Banque au Burkina Faso</b>
<b>BTP</b>	<b>Bâtiment et Travaux Publics</b>
<b>CE</b>	<b>Chargé d'études</b>
<b>CET</b>	<b>Centre d'Enfouissement Technique</b>
<b>CNUED</b>	<b>Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement</b>
<b>CREPA</b>	<b>Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût</b>
<b>CSLP</b>	<b>Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté</b>
<b>CTVD</b>	<b>Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets</b>
<b>DAO</b>	<b>Dossier d'Appel d'Offres</b>
<b>DGSTM</b>	<b>Direction générale des services techniques municipaux</b>
<b>DM</b>	<b>Direction des Marché</b>
<b>DP</b>	<b>Direction de la propreté</b>
<b>DSPAR</b>	<b>Document de Stratégique Pays Axé sur les Résultats</b>
<b>DUT</b>	<b>Diplôme Université Technique</b>
<b>EIE</b>	<b>Etudes d'impact Environnemental</b>
<b>FAD</b>	<b>Fonds Africain de Développement</b>
<b>FAE</b>	<b>Facilité Africaine de l'Eau</b>
<b>GIRE</b>	<b>Gestion Intégrée des Ressources en Eau</b>
<b>HIMO</b>	<b>Haute intensité de main d'œuvre</b>
<b>OMD</b>	<b>Objectif du Millénaire pour le Développement</b>
<b>PIB</b>	<b>Produit Intérieur Brut</b>
<b>PME</b>	<b>Petite et Moyenne Entreprise</b>
<b>PNUD</b>	<b>Programme des Nations Unies pour le Développement</b>
<b>SDDEP</b>	<b>Schéma Directeur de Drainage des Eaux pluviales</b>
<b>SDGD</b>	<b>Schéma Directeur de Gestion des Déchets</b>
<b>SRP</b>	<b>Stratégie de Réduction de la Pauvreté</b>
<b>UCRE</b>	<b>Unité de Coordination des Ressources en Eau</b>
<b>UEMOA</b>	<b>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</b>

## CADRE LOGIQUE PROVISOIRE DU PROJET

<b>HIERARCHIE DES OBJECTIFS</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>INDICATEURS ET VERIFICATION</b>	<b>HORIZON</b>	
<b><u>A. OBJECTIF PRINCIPAL:</u></b>	<b><u>RESULTATS ATTENDUS A LONGE TERME</u></b>	<b><u>BENEFICIAIRES GLOBAUX</u></b>	<b><u>INDICATEURS GLOBAUX</u></b>	<b><u>HORIZON INDICATVE</u></b>	<b><u>RISQUES ET ATTENUATION</u></b>
L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration durable des conditions d'hygiène et de santé des couches sociales défavorisées de la ville de Ouagadougou	<p>Les résultats à long terme s'articulent autour d'une amélioration des conditions de vie de la population urbaine par la promotion de la santé et de l'hygiène publique ainsi que les conditions de la mobilité urbaine.</p> <p>Le projet contribuera à l'atteinte des OMD en matière d'assainissement urbain, à l'amélioration de la qualité de la vie des populations et la réduction de la pauvreté en milieu urbain</p>	Les bénéficiaires globaux du projet seront les acteurs, publics et privés, du secteur de l'eau comprenant : l'Etat, les collectivités, la Mairie de Ouagadougou, les populations urbaines, les acteurs de développement des secteurs publics et privés, ONGs, les organisations communautaires de base	<p><u>Indicateurs:</u> La réduction du taux d'incidence des maladies hydriques Réduction du taux de mortalité infantile.</p> <p><u>Sources:</u> Statistiques Nationales régionales rapports de supervision et Programme de Suivi et Evaluation</p>	CSLP et Vision Africaine de l'Eau a l'horizon de 2025	<p><u>Risque :</u> Les investissements prévus non mis en œuvre</p> <p><u>Atténuation :</u> Ce risque sera atténué par l'identification et la mobilisation de ressources financières d'origines variées pour mettre en place les investissements et les interventions du secteur public et la stabilité de l'environnement socio-économique</p>
<b><u>B. OBJECTIFS SPECIFIQUES</u></b>	<b><u>RESULTATS ATTENDUS</u></b>	<b><u>BENEFICIAIRES PRIMAIRES</u></b>	<b><u>INDICATEURS</u></b>	<b><u>HORIZON</u></b>	
Réaliser des études techniques et socio-économiques permettant l'exécution de travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers défavorisés ciblées où la population est estimée à 900.000 habitants	<p>Les DAO et les plans d'investissement préparés et les partenaires financiers identifiés en vue d'apporter des réponses rapides aux problèmes identifiés en termes d'investissement et d'actions pour assurer un développement durable des conditions de drainage des eaux pluviales et de la gestion des déchets des quartiers périphériques</p> <p>Le chômage réduit les petites et moyennes entreprises (PME) locales soutenus</p>	Les bénéficiaires primaires du projet seront la population de la ville, les habitants des quartiers périphériques, la Mairie centrale, les PME les femmes et les jeunes sans emplois	<p><u>Indicateurs:</u> Les investissements et des actions identifiées exécutés, chômage réduit par 10% et les PME fonctionnent</p> <p><u>Sources:</u> – missions de supervision FAE – rapports de suivi du projet – rapports de suivi de SDDEP et SDGD</p>	L'Horizon (3-10 ans) du schéma Directeur pour le Drainage des eaux de pluie (SDDEP) et le Schéma Directeur pour la Gestion des Déchets (SDGD)	<p><u>Risque :</u> Contraintes essentiels sont la manque de performance des bureaux d'études et le non achèvement de l'étude dans les délais</p> <p><u>Atténuation :</u> Bureau d'études recruté sous les procédures d'appel d'offres, la FAE donne la non objection de la qualité des services</p>

<u>C. ACTIVITES</u>	<u>PRODUITS DES ACTIVITES</u>	<u>BENEFICIAIRES CLES</u>	<u>INDICATEURS</u>	<u>HORIZON</u>	
<p>Atelier de lancement</p> <p>Etudes techniques détaillées et élaboration d'APD et de DAO sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension du CTVD de Polesgo</li> <li>- La fermeture des décharges sauvages existantes</li> <li>- L'aménagement du Canal du Moro Naba</li> <li>- Les travaux routiers et drainage d'eaux pluviales</li> <li>- Les impacts environnementaux</li> </ul> <p><u>Renforcement des capacités de la Mairie de Ouagadougou et des PME locales en terme de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan financière et communication publique</li> <li>- La mise en place de la ligne de crédit</li> <li>- La formation des agents</li> <li>- L'identification des partenaires financiers et des indicateurs de performance</li> <li>- Une réunion des bailleurs de fonds du secteur</li> </ul>	<p>Les études suivantes comprenant l'élaboration l'APD et le DAO sont réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'extension du CTVD de Polesgo</li> <li>- de la fermeture des décharges sauvages</li> <li>- de l'aménagement du Canal du Moro Naba</li> <li>- des travaux routiers y compris l'aménagement de drainage des eaux pluviales</li> <li>- des impacts environnementaux et plans de gestion actualisée</li> </ul> <p>Les suivants études et activités de renforcement des capacités de la Mairie et des PME sont réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un programme de formation, du personnel et des moyens logistiques à la Mairie de Ouagadougou et PME</li> <li>- des analyses de la gestion économique des déchets solides et dotations budgétaires, de l'implication effective des communautés locales; de l'identification des ressources financières pour les investissements, du développement des indicateurs et des moyens de vérification</li> <li>- les personnels de la gestion générale des routes formés</li> <li>- un mécanisme de crédit pour le renforcement des PME</li> <li>- les partenaires financiers des investissements prioritaires identifiés</li> <li>- des indicateurs pour évaluer les impacts des investissements et des moyens de vérification des mesures développés</li> <li>- des ressources financières mobilisées</li> </ul>	<p>La population de la ville notamment les habitants des quartiers périphériques, les femmes, les jeunes sans emplois, la Mairie et les PME</p>	<p><u>Indicateurs :</u> Les plans des investissements établi et approuvés et bailleurs des fonds mobilisé</p> <p><u>Sources:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des activités réalisées</li> <li>- Rapport de suivi du projet</li> <li>- Missions de supervision FAE</li> <li>- Mission de supervision SDDEP et SDGD</li> </ul>	<p>La durée de l'étude et le période de la mise en œuvre des investissements et la mise en vigueur les interventions institutionnelles (1-3 ans)</p>	<p><u>Risque :</u> Reprise de décharges sauvages.</p> <p><u>Mitigation :</u> Plan d'investissement sur le site (ex. terrain de foot a court terme, marche, maraichage etc) VOIR PAGE 22</p>

## **0. RESUME**

0.1 Le projet soumis à la Facilité Africaine de l'Eau de la BAD a pour objet de réaliser des études de faisabilité d'un projet d'aménagement et d'assainissement des quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou et de mobilisation de ressources financiers pour mettre en place les investissements qui seront planifiés. Les actions prévues dans le cadre de ce projet apporteront une amélioration sensible à la qualité de vie des citoyens de Ouagadougou et notamment la tranche la plus pauvre vivant dans les quartiers périphériques ciblés avec une population estimée à 900.000 habitants.

0.2 La durée prévisionnelle totale du projet est de 20 mois. Il comprend les actions ci-après :

- Etudes techniques détaillées (APD) et élaboration de DAO pour la construction des ouvrages d'assainissement et de gestion des déchets solides à Ouagadougou comprenant: (i) l'extension du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de Polesgo ; (ii) les études d'impacts environnementaux; (iii) la fermeture des décharges sauvages d'ordures ménagères; (iv) l'aménagement de canaux primaires et collecteurs de drainage des eaux pluviales; (v) la remise en état et l'amélioration des routes primaires et des canaux de drainage associés.
- Renforcement des capacités des ressources humaines financières de la mairie de Ouagadougou et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) comprenant l'identification et la mobilisation de ressources financières (réunion des bailleurs de fonds) pour mettre en place les investissements du secteur public et la mise en place d'une ligne de crédit destinée à la promotion des PME/PMI.

0.3 Le projet proposé est conforme à la stratégie de la Facilité Africaine de l'Eau. Il apportera une réponse concrète à un besoin clairement identifié par le Conseil Municipal de la ville de Ouagadougou, dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. Dans un contexte de relance économique visant à réduire le chômage et à promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) locales, le projet encouragera l'utilisation de techniques de construction à forte intensité de main d'œuvre tout en respectant les normes de qualité nécessaires des ouvrages et les coûts raisonnables.

0.4 Il est proposé au Président de la BAD d'approuver la demande de financement du Ministère de l'Economie et des Finances d'un montant de 642.000 Euros qui représente 88 % du coût total du projet estimé à 732.000 Euro pour réaliser des études de faisabilité d'un projet d'assainissement des quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou..

0.5 Le signataire de l'Accord de Don de la FAE sera le Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso et l'agence d'exécution du projet sera la Mairie de Ouagadougou. Une Unité de Coordination sera mise en place au sein de la Mairie pour le suivi, l'orientation et la coordination des activités du projet.

0.6 Suite à cette évaluation, la mise en vigueur du Don entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la FAE sera conditionnée par la signature du Protocole d'Accord de Don par les deux parties. La condition du premier décaissement sera l'ouverture d'un Compte spécial dans une banque commerciale acceptable pour la FAE/BAD et la désignation d'un Coordonnateur du projet dont le CV aurait préalablement été approuvé par la FAE.

# **1 HISTORIQUE**

## **1.1 Contexte général**

1.1.1 La ville de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso n'échappe pas au profil de ville africaine confrontée aux énormes problèmes dus à la croissance urbaine et spatiale. Cette ville a, en effet, connu durant les vingt dernières années un taux de croissance moyen de 9% par an, ce qui a entraîné une expansion spatiale considérable avec pour conséquence le manque d'infrastructures de base d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, d'électrification et de voirie.

1.1.2 Malgré les efforts consentis par les autorités Burkinabé avec la mise en place du cadre institutionnel et juridique de la décentralisation, incluant le transfert des compétences en matière d'assainissement et de gestion des déchets aux communes et l'adoption d'un Schéma Directeur de drainage des eaux pluviales (SDDEP), la question de l'assainissement demeure toujours préoccupante. La prolifération des décharges sauvages, la faible capacité des opérateurs privés pour la collecte et le transport des ordures ménagères, l'insuffisance des réseaux de voiries et des réseaux d'évacuation des eaux pluviales constituent une réelle préoccupation pour les autorités communales.

1.1.3 Le projet proposé s'inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les politiques nationales de réduction de la pauvreté (CSLP) et le plan stratégique de développement de la Ville de Ouagadougou.

## **1.2 Origine du projet**

1.2.1 Le projet identifié trouve son origine dans la volonté des autorités de la ville de Ouagadougou d'améliorer l'environnement urbain par le développement d'infrastructures collectives de réseaux de voirie, de drainage des eaux pluviales et de gestion des déchets. En améliorant l'efficacité des activités économiques urbaines, les conditions de vie, l'assainissement, l'environnement, la santé et l'hygiène publiques dans la capitale qui regroupe environ 80% de la population urbaine du pays et qui produit environ 20% du PIB national, le projet permettra de soutenir la croissance économique et d'améliorer les conditions de vie dans les zones défavorisées de la capitale où la population est estimée à 900 000 habitants.

1.2.2 Le projet identifié s'inscrit dans le Schéma Directeur de Drainage des Eaux pluviales (SDDEP) et le Schéma Directeur de Gestion des Déchets (SDGD) qui permettront de: (i) réduire l'incidence du paludisme, des maladies diarrhéiques et le choléra en éliminant les eaux stagnantes polluées par l'accumulation d'ordures ménagères dans les bassins hydrographiques de la ville ; (ii) prévenir la perte de terrains en stoppant l'érosion et permettra la récupération de terrains par l'assèchement des zones marécageuses ; et (iii) empêcher les pertes économiques qui pourraient résulter de l'effondrement éventuel de bâtiments et d'habitations situés à proximité des cours d'eau et des ouvrages de franchissement. Elle permettra aussi de diminuer les coûts d'entretien des ouvrages tout en créant des emplois grâce à l'adoption des techniques à forte intensité de main-d'œuvre que nécessitent les travaux tout en respectant les normes de qualité nécessaires des ouvrages et des coûts raisonnables.

1.2.3 La BAD/FAE a alors été sollicitée par le Gouvernement pour contribuer à résoudre les problèmes identifiés. Le Projet d'assainissement de la ville de Ouagadougou a été identifié par le Bureau National de la BAD (BFCO) en août 2007. BFCO a travaillé en étroite collaboration avec les autorités municipales afin d'identifier les études nécessaires pour finaliser la préparation du Projet. Le Gouvernement Burkinabé a soumis, en août 2007, à la Facilité Africaine de l'eau une requête pour le financement des dites études.

1.2.4 Une mission d'identification et de préparation de la Facilité Africaine de l'Eau a séjourné au Burkina Faso en septembre 2007 et a conclu à l'éligibilité du projet. Elle a également confirmé la nécessité de faire les études d'avant projets détaillés des infrastructures et l'étude de leur impact environnemental ainsi qu'une étude pour la mise en place d'une ligne de crédit au profit des PME locales.

### **1.3 Priorité sectorielle**

1.3.1 Au Burkina Faso, les infrastructures d'assainissement et les conditions d'hygiène sont pour la plupart dans un état médiocre. Face à cette situation, le Gouvernement Burkinabé a élaboré depuis l'an 2000 et mis en exécution un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui a été actualisé en 2004. Les infrastructures comme soutien aux secteurs productifs, la promotion de la gouvernance locale et la garantie de l'accès des pauvres aux services sociaux de base ont été placés au centre des priorités dans le CSLP et le Document de Stratégie Pays axé sur les résultats (DSPA) 2005-2009.

1.3.2 Dans l'ensemble, les efforts consentis par le Burkina Faso ont permis au pays d'enregistrer des performances satisfaisantes : i) une gestion rigoureuse des finances publiques ; ii) un cadre macroéconomique stable avec un taux de croissance réel moyen du PIB de 6% sur la période 2002-2006 ; iii) une inflation modérée (la moyenne du taux sur la période est inférieure à la norme de (3%) fixée pour les pays de l'UEMOA).

### **Axes stratégiques du CSLP**

#### **Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité**

(i) Maintenir un cadre macroéconomique stable; (ii) Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs; (iii) Accélérer le développement du monde rural; (iv) Appuyer les secteurs productifs

#### **Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale**

(i) Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation; (ii) Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et de nutrition; (iii) Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau potable et à l'assainissement; (iv) Améliorer le cadre de vie des pauvres par l'habitat; (v) Garantir une protection sociale aux pauvres

#### **Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité**

(i) Diminuer la vulnérabilité de l'activité agricole; (ii) Intensifier et moderniser l'activité agricole; (iii) Soutenir les organisations de producteurs et développer les infrastructures collectives; (iv) Accroître et diversifier les revenus des ruraux; (v) Accélérer le désenclavement; (vi) Promouvoir l'emploi et la formation professionnelle; (vii) Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales.

#### **Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance**

(i) Promouvoir la gouvernance politique; (ii) Promouvoir la gouvernance administrative; (iii) Promouvoir la gouvernance économique; (iv) Promouvoir la gouvernance locale.



1.3.3 Cependant, ces efforts s'avèrent insuffisants pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il faudrait accélérer la croissance pour obtenir un PIB réel moyen de 8%, qui, corrigé du taux de croissance démographique, permettra d'atteindre l'objectif assigné par le CSLP. En effet, l'incidence de la pauvreté reste élevée (42%), en raison de la faible diversification de l'économie, du faible développement du secteur privé et de la faiblesse des infrastructures.

1.3.4 Dans le cadre de son programme d'amélioration des conditions de vie urbaine, la Mairie de Ouagadougou a mis en place avec l'appui de la Banque mondiale depuis 2003, un schéma Directeur pour le Drainage des eaux de pluie (SDDEP) et un Schéma Directeur pour la Gestion des Déchets (SDGD). Un programme de mise en œuvre du SDDEP et du SDGD a été élaboré et des programmes prioritaires de mise en place d'infrastructures de base ont été définis. Une étude de faisabilité portant sur l'aménagement et le développement des quartiers périphériques a été réalisée en 2005, suivi d'études d'avant projets détaillés (APD) pour la réalisation d'infrastructures de voiries et de réseaux de drainage des eaux pluviales. Une étude d'aménagement d'un Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) a été réalisée. L'étude d'extension de la phase II du centre pour une tranche de 15 ha est projetée mais pas encore réalisée.

1.3.5 Par ailleurs, des réflexions menées par les autorités municipales de Ouagadougou en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) sur le développement des infrastructures de base au niveau communal et la maîtrise de l'expansion urbaine, ont conduit à la mise en place d'un outil de planification tel que le plan stratégique de développement de la ville de Ouagadougou.

1.3.6 Les travaux d'aménagement de la première tranche du CVTD composée de six (6) cellules d'enfouissement pour les ordures ménagères et de quatre (4) cellules d'enfouissement pour les déchets industriels, et toxiques, de bassins de collecte et de traitement des lixiviats<sup>1</sup> d'une aire de compostage et d'une unité de valorisation des déchets plastiques ont été réalisés (voir annexe 4). Les infrastructures mises en place pour la première phase occupent une superficie de 25 ha. Leur capacité de stockage sera dépassée en 2009.

## **1.4 Définition du problème**

1.4.1 La ville présente un relief relativement plat dans son ensemble. De ce fait, le drainage des eaux pluviales y rencontre d'énormes difficultés compte tenu de la faible couverture du réseau. Le sous-équipement des secteurs et quartiers en réseaux secondaires et tertiaires est préoccupant. Les conséquences sont que la ville (surtout les quartiers périphériques) est exposée à des problèmes d'inondations. Pendant la saison des pluies, les eaux stagnent dans les rues, dans les zones de dépressions naturelles ou dans les zones d'emprunt. Les écoulements désordonnés des eaux de pluies exposent les rues à de fortes érosions qui accélèrent leur dégradation. La stagnation des eaux de pluie favorise le développement des vecteurs de maladies hydriques courantes (paludisme, bilharziose, etc.).

1.4.2 L'extension démesurée de la ville pose de sérieux problèmes à l'organisation d'un service public de collecte et d'enlèvement des ordures. L'insuffisance des bacs à ordures et le nombre limité des moyens de collecte ne permettent pas de couvrir tous les quartiers de la ville. Les quartiers périphériques sont, dans ces conditions,

---

<sup>1</sup> Le lixiviat est le liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau.

Dans le cas de déchets, le lixiviat se charge de polluants organiques, minéraux et métalliques, par extraction des composés solubles (lixiviation facilitée par la dégradation biologique des déchets) et risque ainsi de provoquer la pollution de la nappe phréatique. Cette contrainte est particulièrement importante pour la localisation des décharges.

abandonnés à eux-mêmes et ne bénéficient que des services de quelques prestataires privés dont le faible niveau d'organisation et les moyens vétustes constituent des entraves importantes à la fourniture d'un service de qualité. Le taux de collecte est faible et d'importantes quantités de déchets non collectés s'accumulent partout dans les terrains libres. La quasi inexistence de voiries dans les quartiers périphériques limite leur accès et le développement de transport en commun. Les populations des quartiers périphériques en dépit de leur pauvreté paient le prix le plus fort pour leur déplacement.

## **1.5 Bénéficiaires et acteurs**

1.5.1 Les actions prévues dans le cadre de ce projet apporteront une amélioration sensible à la qualité de vie des citoyens de Ouagadougou et notamment la tranche la plus pauvre vivant dans les quartiers périphériques ciblés avec une population estimée à 900.000 habitants, la Mairie centrale, les communes des quartiers périphériques, les PME et les jeunes sans emploi.

1.5.2 Les principaux acteurs du projet sont : le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, les prestataires de services.

## **2 LE PROJET**

### **2.1 Objectifs**

2.1.1 L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration durable des conditions d'hygiène et de santé des couches sociales défavorisées de la ville de Ouagadougou par l'amélioration du cadre de vie et la préservation de l'environnement.

2.1.2 L'objectif spécifique est de préparer les plans d'investissement et les dossiers d'appel d'offres (DAO) y relatifs en vue d'apporter des réponses rapides aux problèmes identifiés en termes d'investissement et d'actions appropriées pour assurer un développement durable des conditions de drainage des eaux pluviales et de gestion des déchets solides.

### **2.2 Les résultats à long terme**

2.2.1 Le résultat global attendu du Projet est l'amélioration des conditions de vie de la population urbaine par la promotion de la santé et de l'hygiène publique ainsi que les conditions de la mobilité urbaine.

2.2.2 Les résultats spécifiques attendus sont : (i) une étude d'extension du CTVD de Polesgo, comprenant une évaluation des coûts des travaux et un dossier d'appel d'offres (DAO) pour ces travaux sur la base du dossier type de la Banque ; (ii) une étude d'aménagement des canaux, collecteurs d'eaux pluviales et des routes, une évaluation des coûts des travaux et un DAO pour ces travaux ; (iii) un mécanisme de mise à disposition d'une ligne de crédit au profit des PME locales du BTP et de l'assainissement pour financer les équipements ; (iv) un plan de renforcement des capacités des PME et des services techniques municipaux de Ouagadougou ; et (v) l'actualisation du plan de gestion environnemental et social du CTVD ; (vi) la création d'emploi par la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre

(HIMO) tout en respectant les normes de qualité nécessaires des ouvrages et les coûts raisonnables au profit des jeunes des quartiers défavorisés.

## 2.3 Produits

2.3.1 Les produits des activités ci-dessous contribueront collectivement à la réalisation des résultats attendus du don de la FAE et comprendront :

- Les rapports de l’APS, l’APD et les DAO des études suivantes:
  - L’extension du CTVD de Polesgo ;
  - La fermeture des décharges sauvages ;
  - L’aménagement de l’amont du Canal du Moro Naaba ;
  - Les travaux routiers y compris l’aménagement de drainage des eaux pluviales ;
  - Les rapports d’impacts environnementaux et plans de gestion.
- Les études techniques et activités de renforcement des capacités de la Mairie et des PME suivants sont réalisées :
  - Un programme de formation, du personnel et des moyens logistiques à la Mairie de Ouagadougou et PME ;
  - Des analyses de la gestion économique des déchets solides et dotations budgétaires, de l’implication effective des communautés locales; de l’identification des ressources financières pour les investissements et le développement des indicateurs et des moyens de vérification.
- Les personnels des services techniques municipaux formés ;
- Un mécanisme de crédit pour le renforcement des PME est mis en place.

## 2.4 Activités

2.4.1 L’objet du Projet est d’étudier la faisabilité de la gestion des eaux pluviales et des déchets solides de la ville de Ouagadougou. Les études de faisabilité seront assorties de plans d’investissement et des DAO correspondants.

2.4.2 La portée et les prévisions des coûts estimatifs des activités financées par la FAE ont été établies en consultation avec les services compétents de la Mairie de Ouagadougou à savoir la Direction générale des services techniques municipaux (DGSTM) et la Direction de la propreté (DP) pendant l’évaluation.

2.4.3 La réalisation des études de faisabilité d’aménagement et d’assainissement des quartiers périphériques de la ville d’Ouagadougou et de renforcement des capacités institutionnelles comportera les cinq (5) Volets et leurs sous-composantes présentés dans le Tableau ci-dessous :

VOLET	
<b>A</b>	<b>LANCEMENT ET VALIDATION DES ETUDES</b>
<b>A.1</b>	<b>ATELIER DE LANCEMENT</b>
	(a) Atelier de lancement des études
<b>A.2</b>	<b>VALIDATION DES ETUDES</b>
	(a) Ateliers de validation des études
<b>B</b>	<b>EXTENSION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS (CTVD) DE POLESGO</b>
<b>B.1</b>	<b>ETUDES DE FAISABILITE (APS) DU CTVD</b>
	(a) Une démarche préliminaire
	(b) La détermination de la nature des activités et du volume des cellules
	(c) L'analyse de l'état initial des sites des 2 CET de Ouagadougou
	(d) Estimation préliminaire des couts des travaux
	(e) Présentation du projet et de ses aménagements (APS)
<b>B.2</b>	<b>ETUDE D'IMPACT DU CTVD SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)</b>

	(a) Evaluation des effets du projet sur l'environnement
	(b) Mesures de réduction et de compensation des effets, et leurs coûts
	(c) Identification des dangers. Notice d'hygiène et de sécurité
	(d) Analyse prospective : extensibilité
<b>B.3</b>	<b>ETUDES TECHNIQUES DETAILLEES (APD) ET DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)</b>
	(a) Etudes techniques détaillées pour les travaux d'extension du CTVD
	(b) Dossier d'appel d'offres (DAO) pour les travaux d'extension du CTVD
<b>B.4</b>	<b>ETUDES DE FERMETURE DES DECHARGES SAUVAGES EXISTANTS</b>
<b>C</b>	<b>ETUDES TECHNIQUES D'EXECUTION DETAILLEES ET PREPARATION DU DAO POUR L'AMENAGEMENT DE L'AMONT DU CANAL DU MORO NABA</b>
<b>C.1</b>	<b>AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)</b>
<b>C.2</b>	<b>ETUDES GEOLOGIQUES ET GEOTECHNIQUES</b>
	(a) Etudes Géologiques
	(b) Etudes Géotechniques
<b>C.3</b>	<b>AVANT-PROJET DETAILLE (APD) ET D'ELABORATION DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES</b>
<b>D</b>	<b>ETUDES FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX ROUTIERES ET LE DRAINAGE D'EAUX PLUVIALES</b>
<b>D.1</b>	<b>ETUDE PRELIMINAIRE</b>
	(a) Données existantes
	(b) Inspection visuelle
	(c) Recueil de données hydrologiques et hydrauliques
<b>D.2</b>	<b>ETUDE ENVIRONNEMENTALE</b>
	(a) L'environnement récepteur
	(b) Sources d'impact
	(c) Les récepteurs d'impact
	(d) Les impacts sur l'environnement
	(e) Importance des impacts
	(f) Identification des mesures d'atténuation et leur évaluation économique
	(g) Suivi de l'environnement
<b>D.3</b>	<b>ETUDE ECONOMIQUE</b>
	(a) Collecte des données
	(b) Enquête origine destination et étude de trafic
	(c) Coût d'entretien des rues
	(d) Analyse économique de la solution optimale
<b>D.4</b>	<b>ETUDE D'AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)</b>
<b>D.5</b>	<b>ETUDE TECHNIQUE DETAILLEE</b>
	(a) Travaux topographiques
	(b) Etude géotechnique
	(c) Etude hydrologique et hydraulique
	(d) Etude des ouvrages d'art et d'assainissement
	(e) Avant métré et devis estimatif confidentiel
<b>D.6</b>	<b>ELABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)</b>
<b>E</b>	<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA MAIRIE DE OUAGADOUGOU ET DES ACTEURS LOCAUX</b>
<b>E.1</b>	<b>RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE GESTION DES DECHETS</b>
	(a) Etude préliminaire et de diagnostic
	(b) Voyage d'études
	(c) Etude sur formation et communication
<b>E.2</b>	<b>ETUDE DE MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA LIGNE DE CREDIT</b>
	(a) Etude de la ligne de crédit
	(b) Etude de la mobilisation des ressources financières et une réunion des bailleurs de fonds du secteur
<b>E.3</b>	<b>FORMATION DE PERSONNEL DE LA DGSTM ET DP</b>
	(a) Suivi administratif et technique
	(b) Suivi environnemental

## **VOLET A LANCEMENT ET VALIDATION DES ETUDES**

2.4.4 L'implication des autorités nationales, des acteurs locaux et de la société civile de la ville de Ouagadougou est considérée comme de la plus haute importance.

2.4.5 L'objet de ce volet sera d'organiser une réunion de consultation réunissant l'ensemble des acteurs et des autorités des secteurs concernées de l'assainissement, l'évacuation des eaux pluviales, la gestion des déchets solides, la voirie, du développement urbain, des affaires sociales et de la santé, des activités économiques et de l'environnement. Cette approche participative intégrant la consultation et la coopération de l'ensemble des communautés, des acteurs politiques, des services administratifs et du secteur privé concernés permettra à long terme l'amélioration de l'environnement et l'assainissement des quartiers périphériques et le renforcement des capacités institutionnelles de la Mairie de la ville de Ouagadougou et des opérateurs privés. Ce volet comprend les sous-volets suivants :

- Volet A.1 : Un atelier de lancement réunissant Mairie de Ouagadougou, la DGSTM, la DP, et l'ensemble des autorités et acteurs concernées, les populations de Ouagadougou, le secteur privé, les associations et les organismes de financement ;
- Volet A.2 : Validation des études en session des instances de pilotage concernées.

## **VOLET B EXTENSION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS (CTVD) DE POLESGO**

2.4.6 L'objet de ce volet est de: (i) mener les études techniques de la faisabilité de l'extension du CTVD au niveau de l'avant-projet sommaire, APS. Immédiatement après, la pertinence des études d'impact environnemental (EIE) de la construction et du fonctionnement du CTVD, déjà réalisées, sur l'environnement du site sera vérifiée ; (ii) mener les études techniques détaillées retenues au niveau de l'avant-projet détaillé (APD). Les études seront immédiatement suivies par la préparation du dossier d'appel d'offres (DAO) pour les travaux d'extension du CTVD. Le Volet B comprendra :

- Volet B.1 : étude de faisabilité (APS) du CTVD; la détermination de la nature des activités et du volume des cellules ; l'analyse de l'état initial des sites ; la présentation du projet et de ses aménagements ;
- Volet B.2 : études d'impact du CTVD sur l'environnement (EIE) comprenant l'évaluation des effets du projet sur l'environnement ; les mesures de réduction et de compensation des effets, et leurs coûts ; l'identification des dangers : notice d'hygiène et de sécurité ; une analyse prospective : extensibilité ; l'estimation préliminaire des coûts des travaux ;
- Volet B.3 : Etudes techniques détaillées (APD) et dossier d'appel d'offres (DAO) qui incluront : des études techniques détaillées pour les travaux d'extension du CTVD et le dossier d'appel d'offres (DAO);
- Volet B.4 : Etude de fermeture des déchargés sauvages existantes incluant une évaluation des volumes de déchets solides à évacuer et d'élaborer un plan de fermeture et des coûts estimatifs, une évaluation des aménagements de fermeture nécessaires.

## **VOLET C ETUDES D'EXECUTION DETAILLEES (APS) ET PREPARATION DU DAO POUR L'AMENAGEMENT DE L'AMONT DU CANAL DU MORO NABA**

2.4.7 L'amont du canal du MORO NABA est actuellement un marigot qui a une longueur d'environ 4,7 km. L'étude concernera l'aménagement d'un bassin de rétention d'une superficie d'environ 50 000 m<sup>2</sup>, d'un canal de 4,7 km de longueur, du raccordement avec le canal existant et de la réalisation d'ouvrages de franchissement. Dans un contexte de relance économique visant à réduire le chômage et à promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) locales, le projet favorisera autant que possible l'utilisation de techniques de construction à haute intensité de main d'œuvre tout en respectant les normes de qualité nécessaires des ouvrages et les coûts raisonnables.

2.4.8 Les études d'aménagement de canaux et collecteurs d'eaux pluviales porteront sur :

- Volet C.1 : Avant-projet Sommaire (APS) ;
- Volet C.2 : Etudes géologiques et géotechniques ;
- Volet C.3 : Avant-projet Détaillé (APD) comprenant le dimensionnement des canaux et collecteurs, et sur l'aménagement des berges récupérées, en espaces de détente et de loisirs et l'élaboration des DAO correspondants.

#### **VOLET D ETUDES DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX ROUTIERS ET DE DRAINAGE D'EAUX PLUVIALES**

2.4.9 Les quartiers périphériques de la ville sont des zones de forte concentration de population. Compte tenu de l'étroitesse et du mauvais état actuel de la voirie, des problèmes récurrents de congestion de la circulation se posent surtout pendant les heures de pointe.

2.4.10 Les études de voiries qui feront partie des canaux et collecteurs d'eaux pluviales seront menées sur la base du portefeuille proposé par la Mairie de Ouagadougou. L'annexe 2 présente le portefeuille de voiries proposé par la Mairie pour aménagement. Il couvre les quatre arrondissements (Bogodogo, Nongr'Masson, Sig-Noghin et Boulmiougou) sur les cinq que compte la ville de Ouagadougou. Le Volet D portera sur :

- Volet D.1 : Etude préliminaire inventaire routier qui permettra de dresser l'état actuel de la route et de définir les travaux d'aménagement à réaliser ;
- Volet D.2 : L'étude environnementale concernera les zones intéressées par les rues ainsi que les zones contiguës qui peuvent être sensibles aux travaux et à l'utilisation des rues, les impacts sur l'environnement, et le suivi environnemental ;
- Volet D.3 : L'étude économique pour apprécier la rentabilité du bitumage de la route concernée tout en améliorant le niveau d'aménagement actuel conformément aux solutions d'aménagement envisageables incluant une analyse économique de la solution optimale
- Volet D.4 : L'étude d'avant projet sommaire (APS) proposera les types d'interventions à envisager par sections homogènes, leurs estimations financières, et les observations essentielles y afférentes. Il comprendra également des synthèses de l'étude environnementale et de l'étude économique ;
- Volet D.5 : Etude technique détaillée (APD) ;
- Volet D.6 : Elaboration du dossier d'appel d'offres (DAO).

## **VOLET E RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA MAIRIE DE OUAGADOUGOU ET DES ACTEURS LOCAUX**

2.4.11 L'expansion démesurée de la ville pose de sérieux problèmes à l'organisation d'un service public de collecte et d'enlèvement des ordures. L'insuffisance des bacs à ordures et le nombre limité des moyens de collecte ne permettent pas de couvrir tous les quartiers de la ville. Les quartiers périphériques sont, dans ces conditions, abandonnés à eux-mêmes et ne bénéficient que des services de quelques prestataires privés dont le faible niveau d'organisation et les moyens vétustes constituent des entraves importantes à la fourniture d'un service de qualité. Le taux de collecte est faible et d'importantes quantités de déchets non collectés s'accumulent partout dans les terrains libres. Cette Volet inclura :

- Volet E.1 : Renforcement de la capacité institutionnelle de gestion des déchets qui concernera les ressources humaines et matérielles de la Directions Générale des Services Techniques Municipaux (DGSTM), de la Direction de la Propreté, et des Petits et Moyennes Entreprises (PME) locales. En outre, cette étude inclura :
  - des études préliminaires et de diagnostic (une analyse de la gestion économique,
  - l'implication effective des communautés locales et leur capacité de payer etc.) ;
  - un voyage d'études à Kumasi au Ghana en mettant l'accent sur le traitement et la valorisation des déchets solides ;
  - la préparation d'un Plan de formation et de communication de la Mairie de Ouagadougou ;
- Volet E.2 : Mobilisation de ressources financières incluant la mise en place d'une ligne de crédit pour le renforcement des moyens matériels et logistiques des PME locales (secteur privé) qui s'occupant du ramassage, du transport, du compostage des déchets et de l'entretien et la construction des ouvrages d'assainissement. Ceci permettra l'émergence progressive d'emplois permanents et temporaires. Ce volet s'attachera en outre à :
  - identifier les partenaires financiers susceptibles de contribuer au financement du plan d'investissements à long terme et des mesures prioritaires et
  - le développement des indicateurs pour évaluer les impacts des investissements et des moyens de vérification, et une réunion des bailleurs de fonds du secteur.

### **2.5 Risques**

2.5.1 La méconnaissance, par l'agence d'exécution (Mairie de Ouagadougou) des règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition constitue des risques potentiels pouvant affecter la réussite du projet. Ces risques seront atténués par un suivi rapproché rendu possible grâce à la proximité du Bureau national de la Banque au Burkina Faso (BFCO).

### **2.6 Coût et plan de financement**

2.6.1 La prévision de coûts approximatifs de chaque activité a été établie au cours de l'évaluation. Le coût du projet est évalué à 732.000 Euros hors taxes (Annexe 3) et sont présentés dans le Tableau 2.1 et le plan de financement est présenté dans le Tableau 2.2.

2.6.2. Le Projet sera financé par la Facilité Africaine de l'Eau pour un montant de 642.000 Euros (environ 88%) et par l'Etat du Burkina Faso pour 90.000 Euros

(environ 12%). La contribution de l'Etat du Burkina Faso au projet consistera entre autres à couvrir les salaires de trois ingénieurs et deux techniciens supérieurs (DGSTM et DP), des services de secrétariat, ainsi que la mise à disposition de locaux, etc. requis pour assurer un bon suivi technique des études.

**Tableau 2.1 Coût Total Provisoire du Projet**

	<b>Total</b>	<b>1 à 14</b>	<b>15 à 20</b>
<b>COMPOSANTE</b>		<b>mois</b>	<b>mois</b>
<b><u>I. BUDGET DES ETUDES</u></b>			
(i) RÉMUNÉRATION			
Volet A: Lancement validation, et gestion des études	64.000	34.364	28.636
Volet B: Extension du CTVD de Polesgo	95.000	51.818	43.182
Volet C : Etudes/DAO Canal du Moro Naba	75.000	40.909	34.091
Volet D: Etudes routières et drainage	151.100	82.364	68.636
Volet E: Renforcement des capacités institutionnels	72.000	39.273	32.727
(i) TOTAL REMUNERATION DE L'ETUDE	456.000	248.727	207.273
(ii) DEPENCES TOTAL DES ETUDES	153.300	83.618	69.682
<b><u>I. COUTS TOTAL DES ETUDES</u></b>	<b>609.300</b>	<b>332.346</b>	<b>276.955</b>
<b><u>II. FONCTIONNEMENT DU PROJET</u></b>			
(i) Sous total contribution Burkina Faso	90.000	49.091	40.909
(ii) Sous total contribution FAE	32.700	21.409	11.291
<b><u>II. COUTS TOTAL GESTION DU PROJET</u></b>	<b>122.700</b>	<b>70.500</b>	<b>52.200</b>
<b>TOTAL COUTS DE BASE</b>	<b>732.000</b>	<b>402.845</b>	<b>329.155</b>

**Tableau 2.2 Plan de financement**

<b>Source</b>	<b>Total (Euro)</b>	<b>1 à 14 mois</b>	<b>15 à 20 mois</b>
Financé par l'Etat du Burkina Faso	90.000	49.091	40.909
Financé par la FAE	642.000	353.755	288.245
<b>Total</b>	<b>732.000</b>	<b>402.845</b>	<b>329.155</b>

### **3 EXECUTION DU PROJET**

#### **3.1 Récipiendaire**

3.1.1 Le signataire du protocole d'Accord de Don de la FAE sera le Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso.

3.1.2 L'agence d'exécution du projet sera la Mairie de Ouagadougou. La mise en œuvre du projet sera coordonnée par la DGSTM et la DP. Les ressources matérielles et financières seront financées par le don de la Facilité Africaine de l'Eau et l'Etat du Burkina Faso. Le projet bénéficiera à l'Etat du Burkina Faso en contribuant à améliorer le cadre institutionnel et les capacités nécessaires à la gestion des eaux pluviales et des déchets solides. L'organigramme de la Mairie de Ouagadougou prévoit une Direction des Marchés publics (DMP).



3.1.3 La Mairie de Ouagadougou désignera un Coordonnateur du projet dont le CV aurait préalablement été approuvé par le FAE. La Mairie a démontré sa capacité à conduire des projets plus importants de coopération en matière de développement avec divers bailleurs de fonds (AFD, Banque Mondiale) et organisations internationales (Association Internationale des Maires Francophones). Ainsi, outre son statut formel d'institution éligible à l'appui de la FAE, la Mairie de Ouagadougou est considérée comme disposant des compétences et capacités nécessaires pour assurer la mise en œuvre des activités financées par la FAE.

### **3.2 Dispositions et Capacités relatives à l'Exécution**

3.2.1 La cellule de gestion du projet assurera les tâches principales suivantes : (i) coordonner l'ensemble des actions; préparer les budgets de contrepartie et s'assurer de leur mise à disposition dans les délais prévus ; (ii) assurer le respect du calendrier des études ; (iii) préparer les Termes de Référence (TdR) ; plans d'opérations (passation des marchés, décaissements) et en assurer le suivi ; (iv) assurer le contrôle qualité des APD et des DAO ; (v) assurer la gestion financière du projet (vérification des décomptes, transmission à la Banque des paiements directs, gestion du compte spécial FAD et du fonds de contrepartie) s'assurer du dépôt dans les délais, des rapports d'audit comptable et financier ; et (vi) élaborer des rapports d'Avancement Trimestriels.

3.2.2 Ci-dessous, un rappel des principaux intervenants dans le projet :

Maître d'Ouvrage	:	Burkina Faso
Maître d'œuvre	:	Mairie de Ouagadougou
Maître d'œuvre délégué	:	Direction Générale des Services Techniques Municipaux (DGSTM)/ Direction de la Propreté (DP)
Un Comité de Pilotage ;	:	Au sein de la Mairie de Ouagadougou
Consultant	:	Attributaire du Marché

3.2.3 La mairie de Ouagadougou est donc le Maître d'œuvre. Pour les capacités disponibles à la Mairie, dans le domaine des études projetées, on retient: 3 Ingénieurs de Génie civil ; 1 Ingénieur d'Etat du Génie de l'environnement ; 2 techniciens titulaires d'une licence professionnelle en gestion traitement et valorisation des déchets ; 1 Ingénieur urbaniste ; 1 Sociologue ; 2 Techniciens supérieurs en travaux routiers ; et 2 Secrétaires.

3.2.4 L'expérience des cadres supérieurs varie de 10 à 17 ans dans le domaine de l'environnement, de l'hydraulique et des travaux publics. Pour accompagner la mise en œuvre des actions, la Mairie dispose d'une radio communale qui constitue un moyen efficace de communication pour le changement de comportement.

3.2.5 Un Coordonnateur du Projet assurera le suivi global du projet et garantira le bon déroulement des activités. Il assurera aussi la coordination pédagogique et technique du projet. Il sera la principale interface entre le Récipiendaire et la FAE. Un Comité de Pilotage sera créée au sein de la Mairie de Ouagadougou pour coordonner la mise en œuvre du projet.

### **3.3 Plan de Performance**

3.3.1 La supervision de l'exécution du projet suivra le modèle de Gestion axée sur les Résultats dans lequel les principes de l'Approche Cadre Logique (LFA) jouent un rôle primordial. La matrice du Cadre Logique provisoire du projet comprenant les activités du projet telle que présentée au début du présent rapport, indique le but et les

objectifs liés aux résultats attendus.

3.3.2 Les études de faisabilité et d'élaboration des DAO seront élaborées par une équipe de consultants et/ou de bureaux d'études. Le Récipiendaire sera responsable pour la préparation des Termes de Référence (TdR) (voir Annexe 6 Termes de Référence Provisoires) et des dossiers de consultation en prenant en compte les descriptions du Rapport d'Evaluation comprenant le but et les objectifs, les impacts, les produits, les composantes, activités, et résultats attendus y compris les modalités de l'exécution du projet.

3.3.3 L'instance de validation des études est l'organe délibérant du conseil municipal. Les études pourraient donc être validées en session du conseil municipal regroupant les 112 conseillers de la ville, les services techniques de l'Etat concernés et les instances de pilotage. La délibération prise en conseil sera communiquée à la Banque.

### 3.4 Calendrier d'exécution

3.4.1 La durée estimée du Projet est de 20 mois. Le planning prévisionnel des activités est présenté dans le Tableau 3.1 ci-après.

**Tableau 3.1 Calendrier d'exécution Provisoire**

Volet	MOIS												
	T <sub>v</sub>			T <sub>0</sub>									
	1-3	4-9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
<b>FONCTIONNEMENT DU PROJET</b>													
DON EN VIGEUR + MOBILISATION													
PASSATION DES MARCHES													
SUPERVISION DE L'EXECUTION													
			Mois après T <sub>0</sub>										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>ETUDES</b>													
<b>A LANCEMENT ET VALIDATION</b>													
A.1 LANCEMENT DES ETUDES													
A.2 VALIDATION DES ETUDES													
<b>B EXTENSION CTVD DE POLESGO</b>													
B.1 ETUDES APS DU CTVD													
B.2 ETUDE SUR L'ENVIRONNEMENT													
B.3 ETUDES APD ET DAO													
B.4 ETUDES FERMETURE DECHARGES													
<b>C ETUDES/ DAO CANAL MORO NABA</b>													
C.1 AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)													
C.2 ETUDES GEOL. ET GEOTECH.													
C.3 APD ET D'ELABORATION DAO													
<b>D ETUDES ROUTIERES/DRAINAGE</b>													
D.1 ETUDE PRELIMINAIRE													
D.2 ETUDE ENVIRONNEMENTALE													
D.3 ETUDE ECONOMIQUE													
D.4 ETUDE APS													
D.5 ETUDE TECHNIQUE DETAILLEE													
D.6 ELABORATION DU DAO													
<b>E RENFORCEMENT CAPACITES</b>													
E.1 GESTION DES DECHETS													
E.2 LIGNE CREDIT ET FINANCEMENT													
E.3 FORMATION DES AGENTS													

T<sub>v</sub>= la date d'entrée en vigueur du don. T<sub>0</sub>= la date de notification par le Maître d'œuvre au Consultant de l'ordre de service de commencer les prestations

### 3.5 Passation des marchés et exécution

3.5.1 Les dispositions relatives à l'acquisition sont résumées dans le tableau 3.2 ci après. Toute acquisition des biens, travaux et services financée par la facilité Africaine de l'Eau se fera conformément aux règles de procédures de la Facilité pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon les cas, aux règles de procédure de la banque pour l'utilisation des consultants et les procédures opérationnelles de la Facilité Africaine de l'Eau, en utilisant les dossiers types d'appel d'offres appropriés de la FAE/BAD.

**Tableau 3.2 : Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services**

CATEGORIES DES DEPENSES	CFN	LR	Autre*	Financement Autre**	Total
<b>BIENS</b> Equipements informatiques et logiciels	9,400 <i>9,400</i>				9,400 <i>9,400</i>
<b>SERVICES</b> SERVICES de bureaux d'Ingénieurs		609,300 <i>609,300</i>			609,300 <i>609,300</i>
<b>DIVERS</b> Gestion du projet				90,000	90,000 <i>23,300</i>
<b>TOTAL</b>	9,400 <i>9,400</i>	609,300 <i>609,300</i>	<i>23,300</i>	90,000	732,000 <i>642,000</i>

\* Autre : Procédure de gré à gré ou paiement d'indemnités

\*\* Financement Autre: Financé par l'Etat du Burkina Faso

CFN : Consultations Fournisseurs échelon National

LR : Liste Restreinte (procédure axée sur la qualité techniques et les considérations de prix)

Les chiffres en italique concernent es montants finances par la FAE

3.5.2 Les acquisitions des biens : équipements informatiques et logiciels (Euro 34.620), se feront selon les procédures de consultation de fournisseurs à l'échelon national (CFN), compte tenu du fait qu'il existe sur le marché local un nombre suffisant de fournisseurs nationaux et de représentants de firmes étrangères, qualifiés et peuvent assurer des prix faibles et compétitifs par rapport a ceux du marché international.

3.5.3 L'acquisition des services d'un bureau d'études (Euro 609.300) se fera sur la base d'une liste restreinte selon une procédure de sélection axée sur la qualité et les considérations de prix. L'ampleur du travail à accomplir exige pour son exécution la constitution d'une équipe pluridisciplinaire d'experts. A cet effet, les bureaux d'études peuvent s'organiser en consortium. La méthode de sélection pour le choix du consultant sera celle de l'évaluation des propositions techniques avec prise en compte de leurs prix. Les prestations de services relatives aux études de renforcement des capacités institutionnelles de la Mairie de Ouagadougou, à l'étude d'impact sur l'environnement et à la mise en place d'une ligne de crédit seront acquises suivant les procédures de la Banque pour l'emploi de consultant individuel.

3.5.4 La responsabilité de la passation des marchés des biens et de l'acquisition des services incombe au Récipiendaire et à l'agence d'exécution (La Mairie de

Ouagadougou). La Mairie a acquis une bonne expérience en matière de passation de marchés. Elle disposera en son sein d'une Direction des marchés publics et d'une commission d'attribution des marchés (CAM), dont la composition est conforme à la réglementation générale des achats publics du Burkina Faso. L'agence d'exécution a l'obligation de veiller à ce que les fonds de la FAE soient utilisés de manière économique et seulement pour les dépenses du projet sous la supervision directe du Coordonnateur du projet.

### **3.6 Modalités de décaissement et calendrier des dépenses**

3.6.1 Les coûts totaux du don FAE s'élevant à Euro 642 000 sont présentés dans le Tableau 2.1. Une partie des fonds sera transmis par le biais de la Mairie qui ouvrira un Compte spécial en devises dans une Banque approuvée par la BAD/FAE. La gestion du compte incombera uniquement au bénéficiaire et l'agence d'exécution (Mairie). Il procédera au règlement des factures (décomptes) des prestataires à partir de ce compte. Le compte sera clos à l'issue du projet et les fonds éventuellement restants seront restitués au Bailleurs.

3.6.2 Les modalités de décaissement de fonds se feront conformément à la méthode d'un Compte spécial dans une banque commerciale acceptable à la FAE/BAD dans lequel la Banque procédera au virement des fonds du don. Le compte spécial sera reconstitué annuellement en suivant les mêmes périodicités que celles en vigueur pour les activités du projet sur la base des rapports relatifs aux dépenses antérieures et du plan de travail de la période suivante. La répartition semi annuelle de décaissement du financement de la FAE est présentée dans le tableau 3.3 ci-dessous.

**Tableau 3.3 : Calendrier de décaissement prévisionnel pour le don de la FAE**

	<b>Total (Euro)</b>	<b>1 à 14 mois</b>	<b>15 à 20 mois</b>
Montant	642.000	354.000	288.000
Pourcentage du don	100%	55%	45%
Date de transfert ou de paiement		Au début	Après 14 mois

### **3.7 Comptabilité et audit**

3.7.1 La comptabilité du projet sera tenue par un comptable (niveau BAC G2 au moins), qui sera recruté pour appuyer l'agence d'exécution dans la gestion financière du projet en conformité avec les procédures du bailleur de fonds. Le comptable sera en charge de tous les aspects comptables du projet. Ce dernier vérifiera notamment la conformité des factures avec le marché, la disponibilité des fonds pour le règlement et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de la facture par le coordonnateur du projet. Toutes les prestations inscrites au projet se feront dans le cadre des marchés du projet précédemment évoqué. La Mairie de Ouagadougou mettra à la disposition ou transmettra, à la demande du Bailleurs, l'ensemble des éléments relatifs aux marchés et à leur exécution ainsi que l'état du compte spécifiquement ouvert pour le projet.

3.7.2 La FAE engagera un auditeur chargé d'effectuer une évaluation à posteriori ou une revue des documents justificatifs et un audit du projet. La FAE exigera qu'une revue des états des dépenses et des documents justificatifs soit effectuée et certifiée par un auditeur indépendant à des intervalles prédéterminés, afin de s'assurer que le fonds a été utilisé conformément à l'accord de don. Les coûts de cet audit seront imputés à la FAE et ne sont pas pris en compte dans le Don.

### **3.8 Modalités de suivi, d'évaluation et de rapport**

3.8.1 Le plan de suivi de ce projet consiste à vérifier que les activités prévues ont eu lieu, que les services et produits ont été fournis avec la qualité requise et que les dépenses ont été effectuées en accord avec le budget. La matrice du cadre logique prévisionnel, incluse dans ce rapport, précise les activités du projet, ses objectifs, les résultats, les produits ainsi que les risques encourus. Le cadre logique servira de base pour l'évaluation en considérant les résultats et les produits obtenus au cours de l'exécution et à la fin du projet.

3.8.2 L'évaluation de l'action se fera en continu sur la base du suivi du Cadre Logique. Les bureaux d'études ou consultants soumettront le rapport préliminaire de chaque étape des études au Comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre des études. Ce comité évaluera les performances du projet. Chaque réunion du comité fera l'objet d'un rapport qui sera transmis aux différents partenaires.

3.8.3 La supervision et la surveillance par la FAE des interventions du projet incluront la correspondance régulière avec le bénéficiaire, aussi bien que l'examen des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du bénéficiaire. La FAE considérera à tout moment la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain. Un rapport de fin de projet sera dressé par le bénéficiaire, qui portera sur les activités et résultats réalisés et la situation financière.

3.8.4 Un rapport final sera rédigé à l'attention de la FAE/BAD. Ce rapport récapitulera brièvement les activités mises en œuvre, et insistera surtout sur l'impact du projet et les résultats obtenus. Il s'agira d'une comparaison systématique entre le projet comme décrit dans ce document et la réalité de sa réalisation.

## **4 BÉNÉFICIAIRES DU PROJET**

### **4.1 Efficacité et efficacité**

4.1.1 L'efficacité de l'implication de la FAE dans ce projet est liée à sa performance générale et à la possibilité d'atteindre les objectifs globaux et les résultats attendus comme cela est indiqué dans le Cadre logique. L'efficacité dépend de la somme des facteurs uniques, également ceux échappant au contrôle de la direction du projet. Compte tenu de l'appui au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale (assistance technique, formations, moyens matériels, etc.) mis en place et financé par l'AFD dans le cadre du projet d'aménagement des quartiers périphériques, de l'existence d'une bonne organisation institutionnelle et de cadres expérimentés et compétents ces risques seront atténués

4.1.2 Le comité de pilotage mis en place dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des schémas directeurs pour le drainage des eaux pluviales et pour la gestion des déchets est une opportunité pour garantir la cohérence des actions préconisées.

4.1.3 L'efficacité du projet sera aussi garantie par le niveau de qualification élevé des consultants à sélectionner. L'agence d'exécution compte avoir recourt à des bureaux d'études recrutés dans le cadre d'un appel d'offres pour réaliser l'ensemble des missions inscrites au projet. Ces bureaux d'études devront démontrer dans le cadre de ces procédures qu'ils disposent des capacités techniques et financières pour parvenir aux résultats escomptés. Les aspects d'efficacité du projet ont été présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4.1 Evaluation de l'efficience du projet**

<b>Facteur d'efficience</b>	<b>Appréciation</b>
(i) Efficacité dans la passation des marchés	La responsabilité de la passation des marchés des biens et de l'acquisition des services incombe à la direction des marchés publics de la Mairie et les modalités et conditions seront stipulées dans l'accord de don avec la FAE.
(ii) Compétitivité internationale des coûts des services et des biens acquis	La procédure d'appel d'offres international contribuera également à garantir des prix raisonnables et de bonne qualité.
(iii) Performance des services étrangers impliqués dans l'exécution du projet	Les prestataires de services étrangers sont également des experts nationaux, régionaux et internationaux sélectionnés sur une base concurrentielle.
(v) Efficacité de la gestion du projet par le Bénéficiaire	Il est considéré que les services techniques de la Mairie ont la capacité requise pour gérer l'étude, par conséquent ils sont jugés aptes à gérer l'Accord FAE.
(vi) Réactivité de la FAE et des autres organismes de financement	Une grande réactivité est intégrée dans les principes directeurs de la FAE et l'on pense que la FAE aura la capacité de réagir au cours du processus d'exécution du projet, à condition qu'elle dispose d'une base de ressources humaines suffisantes lui permettant de gérer le portefeuille de projets futurs.
(vii) Qualité et coût efficacité notamment le respect des prévisions de coûts et des budgets	Le budget préliminaire du projet est établi sur la base d'une longue expérience acquise dans des projets similaires, ce qui laisse croire qu'il est très possible de s'en tenir aux budgets.
(viii) Efficacité de la coopération dans le suivi de l'exécution entre la FAE, les autres bailleurs de fonds et le Bénéficiaire	Il y a eu concertation entre la Mairie, la FAE, la BAD et les autres bailleurs de fonds pendant l'évaluation afin d'établir une base commune de coordination du suivi de l'exécution du Plan d'action.

## 4.2 Durabilité

4.2.1 La durabilité des interventions du projet est étroitement liée aux facteurs d'efficacité et d'efficience abordés ci-dessus. Les menaces à la pérennité du projet sont notamment: i) la capacité de la Mairie à faire face aux charges récurrentes du projet ; et ii) la faible capacité de gestion et d'exploitation des ouvrages due au manque de matériel d'entretien et de ressources humaines.

## 4.3 Pérennité

4.3.1 Le présent projet comprend une forte liaison avec les schémas directeurs de drainage des eaux pluviales et de gestion des déchets ce qui constitue un important facteur de pérennité des actions envisagées.

4.3.2 La réalisation de l'ensemble des études va permettre de disposer de dossiers techniques qui seront soumis aux bailleurs de fonds pour financement. Deux sources de financement sont envisagées : l'aide extérieure sous forme de dons et d'emprunts et les fonds propres qui regroupent les contributions internes.

4.3.3 La mise en œuvre de la politique de décentralisation offre l'opportunité aux communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage de toutes les activités relevant de l'assainissement de façon générale. Dans ce sens, la Mairie de Ouagadougou entretient un partenariat fructueux avec plusieurs bailleurs de fonds et les populations organisées dans leurs communes. Ce partenariat lui a permis de réaliser beaucoup d'actions dans le domaine de l'assainissement. A travers la fiscalité communale et la participation communautaire au moyen de la maîtrise d'œuvre sociale, elle fait face avec plus ou moins de succès à la gestion, l'exploitation et l'entretien des infrastructures urbaines. La mise en œuvre du projet va renforcer ses capacités à tous les niveaux pour une plus grande maîtrise de la gestion des activités municipales.

4.3.4 Les objectifs d'amélioration des conditions de vie urbaine visent d'une part, le renforcement des infrastructures primaires (travaux de voirie, drainage des eaux pluviales et assainissement des eaux usées, gestion des ordures ménagères et des déchets industriels) et d'autre part le renforcement des capacités de gestion urbaine incluant notamment la décentralisation des responsabilités, l'amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire de cette gestion; et enfin une plus grande participation des populations à l'amélioration de leurs conditions de vie.

## **5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **5.1 Conclusions**

5.1.1 Le projet soumis à la Facilité Africaine de l'Eau de la BAD a pour objet de réaliser des études de faisabilité d'un projet d'aménagement et d'assainissement de la ville de Ouagadougou. La durée prévisionnelle du projet est de 20 mois et il comprend les actions suivantes :

1. Etudes techniques détaillées et élaboration de DAO pour la construction des ouvrages de drainage des eaux pluviales et de la gestion des déchets des quartiers périphériques à Ouagadougou ;
2. Etudes pour le renforcement des capacités humaines et ressources financières de la Mairie de Ouagadougou et des PME.

5.1.2 Le signataire du protocole d'Accord de Don de la FAE sera le Ministère de l'Economie et des Finances au Burkina Faso. L'agence d'exécution du projet sera la Mairie de Ouagadougou qui sera responsable de la mise en œuvre du projet. Une Unité de Coordination sera mis en place au sein de la Mairie pour le suivi, l'orientation et la coordination des activités du projet.

5.1.3 Le projet proposé est conforme à la stratégie de la Facilité Africaine de l'Eau. Il apportera une réponse concrète à un besoin clairement identifié par le Conseil Municipal de la ville de Ouagadougou, et plus généralement dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable.

5.1.4 L'appui à la préparation des projets et des programmes pour le financement et les investissements directs est considéré comme l'un des domaines prioritaires de la FAE. Le projet s'attachera, en outre, à identifier les partenaires financiers susceptibles de contribuer au financement du plan d'investissements à long terme et des mesures prioritaires.

### **5.2 Recommandations**

5.2.1 La présente évaluation a démontré la pertinence, l'efficacité, et la pérennité du projet, ainsi que la compétence et la capacité de la Mairie à exécuter le projet. Par conséquent, il est proposé au Président de la BAD d'approuver la demande de financement du Ministère de l'Economie et des Finances pour un montant de 642.000 Euros qui représente 88 % du coût total du projet (732.000 Euro) pour réaliser des études de faisabilité d'un projet d'aménagement et d'assainissement de la ville de Ouagadougou.

5.2.2 La mise en vigueur du Don entre le Ministère de l'Economie et des Fiances et la FAE sera conditionnée par la signature du Protocole d'Accord de Don par les deux parties. Le premier décaissement sera subordonné à (i) l'ouverture d'un Compte spécial dans une banque commerciale acceptable par la FAE et (ii) la désignation d'un Coordonnateur du projet dont le CV aura préalablement été approuvé par la FAE.



# ANNEXES

## ANNEX 1 : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

<b>Burkina Faso</b>					
<b>INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS</b>					
	Année	Burkina Faso	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km²)		274	30 307	80 976	54 658
Population totale (millions)	2006	13,6	924,3	5 253,5	1 211,3
Population urbaine (% of Total)	2006	19,0	38,4	43,1	78,0
Densité de la population (au Km²)	2006	49,8	30,5	60,6	22,9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2005	400	955	1 154	26 214
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	48,3	42,3	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2005	48,0	41,1	39,7	44,9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2004	0,335	0,475	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 177 pays)	2006	174	n.a.	n.a.	n.a.
Population en dessous du seuil de pauvreté national (%)	2003	46,4	45,0	32,0	20,0
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2006	3,0	2,1	1,4	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2006	5,8	3,5	2,6	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2006	47,1	41,3	32,4	18,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2006	2,7	3,4	5,5	15,3
Taux de dépendance (%)	2006	99,0	80,8	57,8	47,8
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2006	101,2	99,9	102,7	94,2
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2006	24,3	26,8	27,1	25,0
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2006	48,9	51,4	64,1	76,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2006	49,7	52,2	65,9	79,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2006	46,2	36,5	22,8	11,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2006	16,0	14,9	8,7	10,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2006	116,8	82,5	59,4	7,5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2006	187,7	137,7	89,3	9,4
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2006	6,4	4,7	2,8	1,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2000	1 000,0	622,9	440	13
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2003	14,0	26,6	59,0	74,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2005	2,7	38,2	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2005	32,3	110,7	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2003	56,5	43,7	56,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2004	61,0	62,3	78,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)*	2000	90,0	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2004	13,0	44,2	52,0	100,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	2,0	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2004	191,0	310,2	144,0	11,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2005	99,0	78,1	82,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2005	84,0	68,0	73,0	90,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	42,2	39,0	31,0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2004	2 529	2 435	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	2002	2,0	5,6	1,8	6,3
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2004/05	53,0	96,7	91,0	102,3
Primaire - Filles	2004/05	47,0	90,4	105,0	102,0
Secondaire - Total	2004/05	12,0	43,1	88,0	99,5
Secondaire - Filles	2004/05	10,0	36,5	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2003/04	28,3	47,5	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2006	78,2	43,3	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2006	70,6	34,5	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2006	84,8	52,4	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	2000	3,2	4,7	3,9	5,9
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2005	12,4	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2000-05	0,2	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2000-05	8,0	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005	0,1	1,0	1,9	12,3

**RNB par Habitant \$EU**

**Taux de croissance démographique (%)**

**Espérance de vie à la naissance (ans)**

**Taux de mortalité infantile (Pour 1000)**

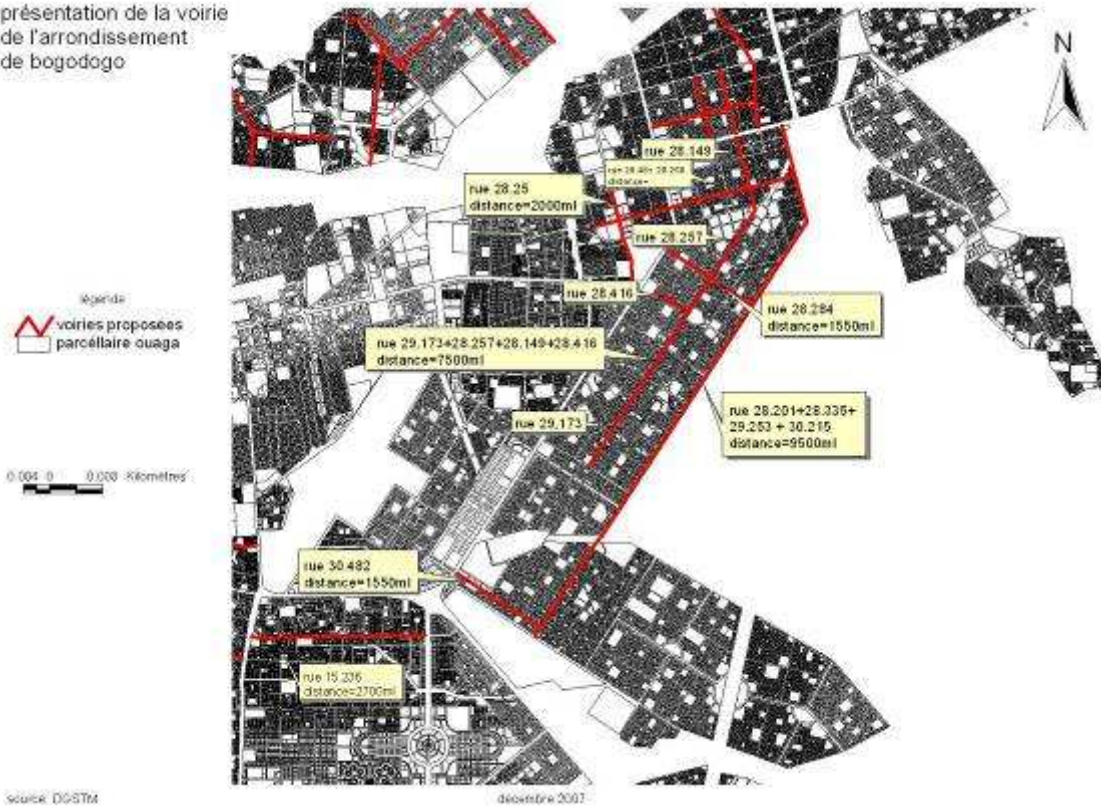
*Source : Base des données du Département de la Statistique de la BAD; dernière mise à jour: juin 2007*

*Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux*

*Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponible; \* : dernière année entre 1995-2000*

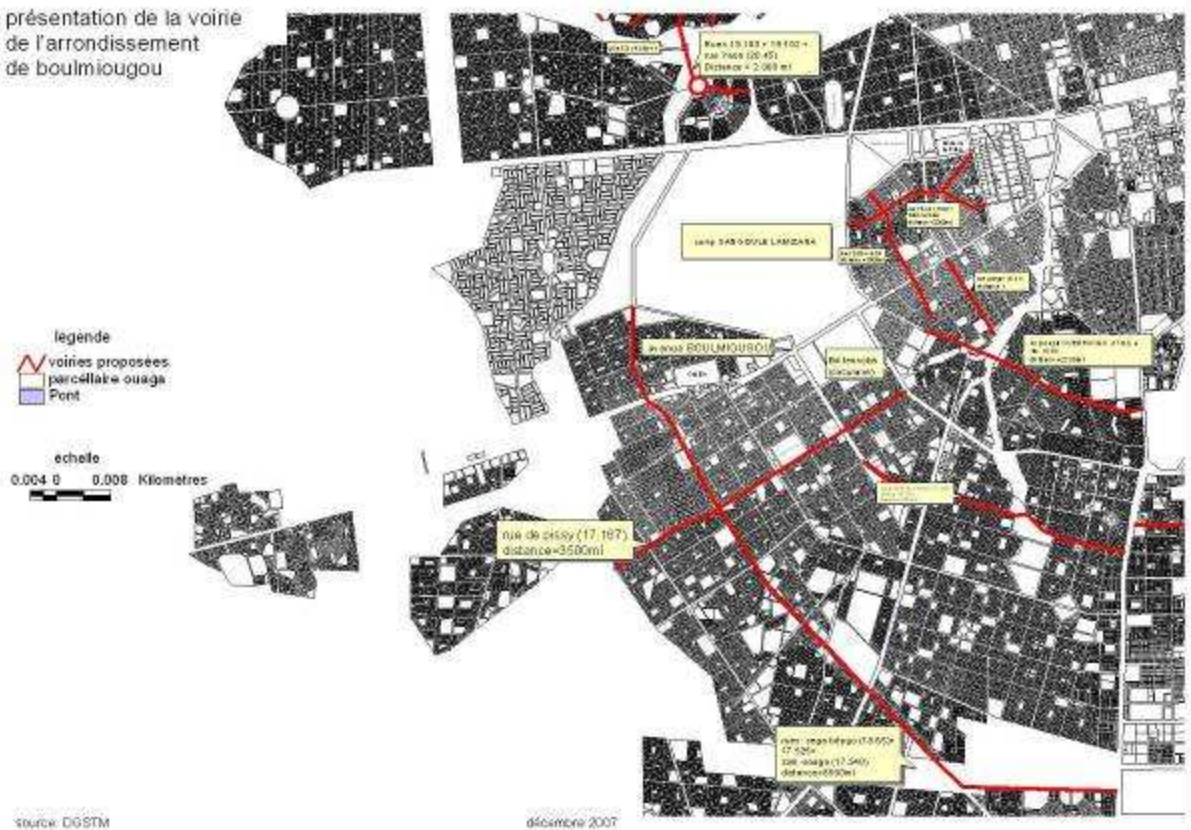
## ANNEXE 2 : PROPOSITION DE VOIRIE A AMENAGER ARRONDISSEMENT BOGODOGO

présentation de la voirie  
de l'arrondissement  
de bogodogo



## ARRONDISSEMENT DE BOULMIGOU

présentation de la voirie  
de l'arrondissement  
de bouliougou



NB : Les propositions de voiries à étudier sont surlignées en rouge

## ANNEXE 2 (SUITE)

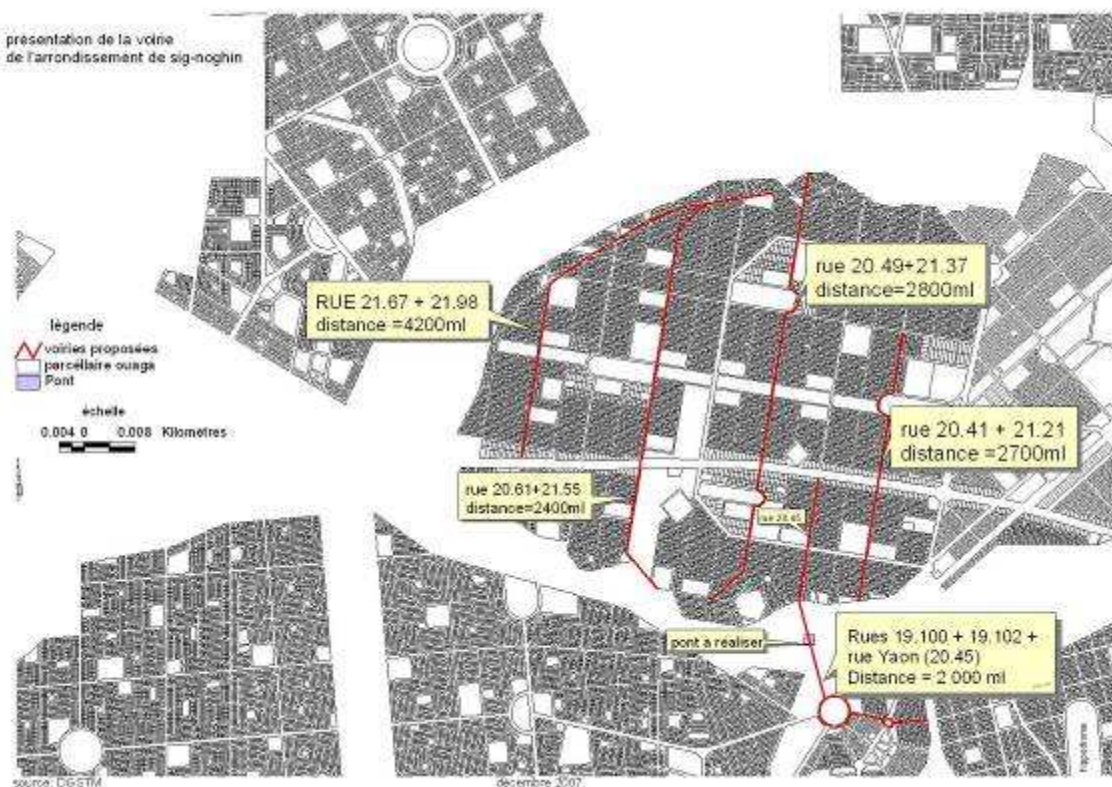
### ARRONDISSEMENT DE NONGR'MASSON

présentation de la voirie proposée de l'arrondissement de nongr'massom



### ARRONDISSEMENT DE SIG-NOGHIN

présentation de la voirie de l'arrondissement de sig-noghin



NB : Les propositions de voiries à étudier sont surlignées en rouge

**ANNEXE 3 DETAILS DES COUTS ESTIMATIFS PROVISOIRES DU  
PROJET**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>Unité</b>	<b>Qty</b>	<b>Prix Unitaire</b>	<b>Total hors taxes</b>	<b>1 à 14 mois</b>	<b>15 à 20 mois</b>
<b>I. BUDGET DES ETUDES</b>						
<b>(i) RÉMUNÉRATION</b>						
VOLET A: LANCEMENT, VALIDATION, ET COORDINATION DES ETUDES						
Chef de mission - Ingénieur Génie Civil	mois	3.0	9,000	27,000	14,727	12,273
Ingénieur Routier/Coordinateur Volet D	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Environnementaliste	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Expert Institutionnelle et Développement Urbain	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Personnel Auxiliaire	mois	4.0	3,000	12,000	6,545	5,455
<b>Sous Total Rémunération Volet A</b>		<b>10</b>		<b>63,000</b>	<b>34,364</b>	<b>28,636</b>
VOLET B: EXTENSION DU CTVD DE POLESGO						
Chef de mission - Ingénieur Génie Civil	mois	3.0	9,000	27,000	14,727	12,273
Ingénieur Hydraulicien/Hydrologue	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Environnementaliste	mois	2.0	8,000	16,000	8,727	7,273
Economiste	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Ingénieur Géologue/ Géotechnicien	mois	3.0	8,000	24,000	13,091	10,909
Personnel Auxiliaire	mois	4.0	3,000	12,000	6,545	5,455
<b>Sous total Rémunération Volet B</b>		<b>14</b>		<b>95,000</b>	<b>51,818</b>	<b>43,182</b>
VOLET C: ETUDES/DAO CANAL DU MORO NABA						
Chef de mission - Ingénieur Génie Civil	mois	2.0	9,000	18,000	9,818	8,182
Ingénieur Hydraulicien/Hydrologue	mois	3.0	8,000	24,000	13,091	10,909
Economiste	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Ingénieur Géologue/ Géotechnicien	mois	2.0	8,000	16,000	8,727	7,273
Personnel Auxiliaire	mois	3.0	3,000	9,000	4,909	4,091
<b>Sous total Rémunération Volet C</b>		<b>11</b>		<b>75,000</b>	<b>40,909</b>	<b>34,091</b>
VOLET D: ETUDES ROUTIERES ET DRAINAGE						
Chef de mission - Ingénieur Génie Civil	mois	2.0	9,000	18,000	9,818	8,182
Ingénieur Routier/Coordinateur Volet D	mois	5.0	8,000	40,000	21,818	18,182
Ingénieur Hydraulicien/Hydrologue	mois	3.0	8,000	24,000	13,091	10,909
Environnementaliste	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Economiste	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Ingénieur Géologue/ Géotechnicien	mois	2.0	8,000	16,000	8,727	7,273
Expert Institutionnelle et Développement Urbain	mois	2.0	8,000	16,000	8,727	7,273
Personnel Auxiliaire	mois	7.0	3,000	21,000	11,455	9,545
<b>Sous total Rémunération Volet D</b>		<b>23</b>		<b>151,000</b>	<b>82,364</b>	<b>68,636</b>

<b>VOLET E: RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL</b>						
Chef de mission - Ingénieur Génie Civil	mois	1.0	9,000	9,000	4,909	4,091
Ingénieur Routier/Coordinateur Volet D	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Economiste	mois	1.0	8,000	8,000	4,364	3,636
Ingénieur Géologue/ Géotechnicien	mois	2.0	8,000	16,000	8,727	7,273
Expert Institutionnelle et Développement Urbain	mois	2.0	8,000	16,000	8,727	7,273
Personnel Auxiliaire	mois	5.0	3,000	15,000	8,182	6,818
<b>Sous total Rémunération Volet E</b>		<b>12</b>		<b>72,000</b>	<b>39,273</b>	<b>32,727</b>
<b>SOMMAIRE REMUNERATION</b>						
Chef de Mission/Ingénieur Génie Civil	mois	11.0	9,000	99,000	54,000	45,000
Ingénieur Routier/Coordinateur Volet D	mois	7.0	8,000	56,000	30,545	25,455
Ingénieur Hydraulicien/Hydrologue	mois	7.0	8,000	56,000	30,545	25,455
Environnementaliste	mois	4.0	8,000	32,000	17,455	14,545
Economiste	mois	4.0	8,000	32,000	17,455	14,545
Ingénieur Géologue/ Géotechnicien	mois	9.0	8,000	72,000	39,273	32,727
Expert Institutionnelle et Développement Urbain	mois	5.0	8,000	40,000	21,818	18,182
Personnel Auxiliaire	mois	23.0	3,000	69,000	37,636	31,364
<b>(i) TOTAL REMUNERATION DE L'ETUDE</b>		<b>70.0</b>		<b>456,000</b>	<b>248,727</b>	<b>207,273</b>
<b>(ii) DEPENSES DES ETUDES</b>						
Transport International	no	14.0	2,000	28,000	15,273	12,727
Transport Local	mois	11.0	2,000	22,000	12,000	10,000
Frais déplacement etc	s/g			35,000	19,091	15,909
Télécommunications	mois	11.0	300	3,300	1,800	1,500
Laboratoire géotechnique	s/g			10,000	5,455	4,545
Laboratoire géologique	s/g			4,000	2,182	1,818
Laboratoire environnementale	s/g			6,000	3,273	2,727
Rédaction rapports	s/g			30,000	16,364	13,636
Divers	s/g			15,000	8,182	6,818
<b>(ii) DEPENCES TOTAL DES ETUDES</b>				<b>153,300</b>	<b>83,618</b>	<b>69,682</b>
<b>I. COUTS TOTAL DES ETUDES</b>				<b>609,300</b>	<b>332,345</b>	<b>276,955</b>
<b>II. FONCTIONNEMENT DU PROJET</b>						
<b>(i) CONTRIBUTION BURKINA FASO</b>						
Salaires membres de l'unité de la cellule du projet	mois	18.0	2,000	36,000	19,636	16,364
Indemnités des membres de la cellule du projet	mois	18.0	700	12,600	6,873	5,727
Salaire du comptable du projet	mois	18.0	900	16,200	8,836	7,364
Location de bureaux de l'unité d'exécution	mois	18.0	1,400	25,200	13,745	11,455
<b>(i) SOUS TOTAL CONTRIBUTION B FASO</b>				<b>90,000</b>	<b>49,091</b>	<b>40,909</b>
<b>(ii) CONTRIBUTION FAE</b>						
Matériel IT + 3 PC et 3 portables + logiciels	s/g			9,400	8,700	700
Carburant et maintenance, divers	mois	14.0	500	7,000	3,818	3,182
Frais de communication téléphone, fax, etc.	mois	14.0	300	4,200	2,291	1,909
Location de Bureau pour bureau d'étude	mois	14.0	500	7,000	3,818	3,182
Divers	s/g			5,100	2,782	2,318
<b>(ii) SOUS TOTAL CONTRIBUTION FAE</b>				<b>32,700</b>	<b>21,409</b>	<b>11,291</b>
<b>II. COUTS TOTAL DU FONCTIONNEMENT DU PROJET</b>				<b>122,700</b>	<b>70,500</b>	<b>52,200</b>
<b>TOTAL COUTS DE BASE</b>				<b>732,000</b>	<b>402,845</b>	<b>329,155</b>

**FINANCEMENT GLOBAL**

Financé par Burkina Faso		12%	90,000	49,091	40,909
Financé par la FAE		88%	642,000	353,755	288,245
<b>Total</b>			<b>732,000</b>	<b>402,845</b>	<b>329,155</b>

\* s/g: Somme globale

**CALENDRIER DE DECAISSEMENT FAE**

	<b>Total</b>	<b>1 à 14 mois</b>	<b>15 à 20 mois</b>
Montant	<b>642,000</b>	<b>354,000</b>	<b>288,000</b>
Pourcentage du don	100%	55%	45%
Date de transfert			

#### ANNEXE 4 : PHOTOS DE LA MISSION D'ÉVALUATION



Photo 1: Polesgo Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets



Photo 2: Polesgo Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets



Photo 3 Compost des déchets biodégradables à Polesgo CTVD



Photo 4 Unité de valorisation des déchets de plastique CTVD Polego





Photo 5: Bogodogo Arrondissement



Photo 6: Bogodogo Arrondissement



Photo 7: Bongodogo Arrondissement



Photo 8: Le grand canal des eaux pluviales

**ANNEXE 5 DOCUMENTS A FOURNIR ET CALENDRIER PRELIMINAIRE  
DE REMISE DES RAPPORTS DES ETUDES**

VOL ET	DOCUMENTS A FOURNIR	DUREE		
		No. de copies	Partielle mois	Cumulé e
<b>A</b>	<b>ATELIER DE LANCEMENT ET VALIDATION DES ETUDES</b>			
<i>A.1</i>	<i>ATELIER DE LANCEMENT</i>			
	– Programme de l’Atelier de lancement	5	0.5	T <sub>0</sub> + 0.5
	– Compte rendu de l’atelier	5	0.5	T <sub>0</sub> + 0.5
<i>A.2</i>	<i>VALIDATION DES ETUDES</i>			
	– Comptes rendu des validations	5	3	T <sub>0</sub> + 11
<b>B</b>	<b>EXTENSION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS (CTVD) DE POLESGO</b>			
<i>B.1</i>	<i>ETUDES DE FAISABILITE AU NIVEAU D’AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) DU CTVD</i>			
	– Rapport Avant Projet Sommaire (APS) provisoire	5	2	T <sub>0</sub> + 3
	– Rapport Avant Projet Sommaire (APS) définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 4
<i>B.2</i>	<i>ETUDE D’IMPACT DU CTVD SUR L’ENVIRONNEMENT (EIE)</i>			
	– Rapport Impact environnemental (EIE) provisoire	5	2	T <sub>0</sub> + 5
	– Rapport Impact environnemental (EIE) définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 6
<i>B.3</i>	<i>ETUDES TECHNIQUES AU NIVEAU DE L’AVANT-PROJET DETAILLE (APD) ET DOSSIER D’APPEL D’OFFRES (DAO)</i>			
	– Rapport Avant Projet Détaillé (APD) provisoire	5	3	T <sub>0</sub> + 7
	– Rapport Avant Projet Détaillé (APD) définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 8
	– Dossier d’appel d’offres (DAO)	10	1	T <sub>0</sub> + 8
<i>B.4</i>	<i>ETUDES DE FERMETURE DES DECHARGES SAUVAGES EXISTANTS</i>			
	– Rapport Etude provisoire	5	1	T <sub>0</sub> + 6
	– Rapport Etude Rapport définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 7
	– Dossier d’appel d’offres (DAO)	10	1	T <sub>0</sub> + 7
<b>C</b>	<b>ETUDES TECHNIQUES D’EXECUTION DETAILLEES ET PREPARATION DU DAO POUR L’AMENAGEMENT DE L’AMONT DU CANAL DU MORO NABA</b>			
<i>C.1</i>	<i>AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)</i>			
	– Rapport d’Avant Projet Sommaire (APS) provisoire	5	1	T <sub>0</sub> + 3
	– Rapport d’Avant Projet Sommaire (APS) définitif	5	1	T <sub>0</sub> + 4
<i>C.2</i>	<i>ETUDES GEOLOGIQUES ET GEOTECHNIQUES</i>			
	– Rapport Géologique provisoire	5	1	T <sub>0</sub> + 3
	– Rapport Géologique définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 4
	– Rapport Géotechniques provisoire	5	1	T <sub>0</sub> + 3
	– Rapport Géotechniques définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 4
<i>C.3</i>	<i>ETUDE D’AVANT PROJET DETAILLE (APD) ET D’ELABORATION DES DOSSIERS D’APPEL D’OFFRES</i>			
	– Note préliminaire	5	1	T <sub>0</sub> + 4
	– Rapport d’Avant Projet Sommaire (APS) Canal provisoire	10	1	T <sub>0</sub> + 5
	– Rapport d’Avant Projet Sommaire (APS) Canal définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 6
	– Rapport d’Avant Projet Sommaire (APS) Abords provisoire	10	1	T <sub>0</sub> + 5
	– Rapport d’Avant Projet Sommaire (APS) Abords définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 6
	– Rapport Impact environnemental (EIE) provisoire	5	1	T <sub>0</sub> + 5
	– Rapport Impact environnemental (EIE) définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 6
	– Rapport de l’Avant Projet Détaillé (APD) provisoire	10	1	T <sub>0</sub> + 5
	– Rapport d’Avant Projet Détaillé (APD) définitif	10	1	T <sub>0</sub> + 6

	– Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)	10	1	T <sub>0</sub> +6
<b>D</b>	<b>ETUDES FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX ROUTIERES ET LE DRAINAGE D'EAUX PLUVIALES</b>			
<i>D.1</i>	<i>ETUDE PRELIMINAIRE</i>			
	– Rapport de l'étude préliminaire provisoire	5	2	T <sub>0</sub> +3
	– Rapport de l'étude préliminaire définitif	10	1	T <sub>0</sub> +4
<i>D.2</i>	<i>ETUDE ENVIRONNEMENTALE</i>			
	– Rapport Impact environnemental (EIE) provisoire	5	1	T <sub>0</sub> +4
	– Rapport Impact environnemental (EIE) définitif	10	1	T <sub>0</sub> +5
<i>D.3</i>	<i>ETUDE ECONOMIQUE</i>			
	– Rapport Etude technico-économique provisoire	5	1	T <sub>0</sub> +4
	– Rapport Etude technico-économique définitif	10	1	T <sub>0</sub> +5
<i>D.4</i>	<i>ETUDE D'AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)</i>			
	– Mémoire technique d'avant projet sommaire	5	1	T <sub>0</sub> +5
	– Dossier des plans	10	1	T <sub>0</sub> +6
	– Devis estimatif	5	1	T <sub>0</sub> +6
<i>D.5</i>	<i>ETUDE TECHNIQUE DETAILLEE</i>			
	– Rapport de synthèse	5	1	T <sub>0</sub> +6
	– Rapport géologique et géotechnique	5	1	T <sub>0</sub> +7
	– Rapport hydrologique et hydraulique	5	1	T <sub>0</sub> +7
	– Rapport descriptif et de calcul des ouvrages d'art	5	1	T <sub>0</sub> +7
	– Dossier de plans renfermant	5	1	T <sub>0</sub> +7
<i>D.6</i>	<i>ELABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</i>			
	– Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)	10	1	T <sub>0</sub> +8
<b>E</b>	<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA MAIRIE DE OUAGADOUGOU ET DES ACTEURS LOCALES</b>			
<i>E.1</i>	<i>RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE GESTION DES DECHETS</i>			
	– Rapport sur l'étude préliminaire et de diagnostic	10	1	T <sub>0</sub> +7
	– Rapport de voyage d'études	20	1	T <sub>0</sub> +8
	– Rapport d'formation et communication	10	1	T <sub>0</sub> +8
<i>E.2</i>	<i>ETUDE DE MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES ET DE MISE EN PLACE DE LA LIGNE DE CREDIT</i>			
	– Rapport d'étude de la ligne de crédit	10	2	T <sub>0</sub> +5
	– Rapport sur la mobilisation des ressources financières	10	1	T <sub>0</sub> +6
<i>E.3</i>	<i>FORMATION DE PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE DES ROUTES (DGR)</i>			
	– Rapport sur suivi administratif et technique	5	2	T <sub>0</sub> +7
	– Rapport sur suivi environnemental	5	1	T <sub>0</sub> +9

**ANNEXE 6 TERMES DE REFERENCE PROVISoire DE BUREAU  
D'ETUDE**

**(VOIR DOCUMENT SEPARÉ)**